

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 1980
DELIBERATION N° 9

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociations amiables, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières, dont la liste suit.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %.

Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour approuver les modifications plus importantes.

Les prix sont donnés à titre indicatif et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui seront fixés par le Service des Domaines.

<u>N°</u>			<u>Surface (ha)</u>	<u>Prix (millions F)</u>
<u>SOMME</u>				
80-P-5	Quend-Fort-Mahon	Parc Régional	80	2,6
80-P-6	Fort-Mahon	Nord	250	4,5
<u>SEINE-MARITIME</u>				
76-P-1	St-Aubin	Vallée du Dun	66	2,4
<u>CALVADOS</u>				
14-19-2	Tracy	Cap Manvieux	20	0,4
<u>FINISTERE</u>				
29-59-2	Combrit	Base de nature	780	23
29-P-12	Pont-l'Abbé	Rives boisées	50	2,25
<u>PYRENEES-ORIENTALES</u>				
66-P-3	Torreilles	Los Scalamoto	24	0,36
<u>VAR</u>				
83-P-16	Ramatuelle	"L'Escalet"	19	1,9
83-P-17	Ramatuelle-La Croix-Valmer	Cap Cartaya	33	3,2

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 1980

DELIBERATION N° 9

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociations amiables, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières, dont la liste suit.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %.

Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour approuver les modifications plus importantes.

Les prix sont donnés à titre indicatif et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui seront fixés par le Service des Domaines.

<u>N°</u>			<u>Surface (ha)</u>	<u>Prix (millions F)</u>
<u>SOMME</u>				
80-P-5	Quend-Fort-Mahon	Parc Régional	80	2,6
80-P-6	Fort-Mahon	Nord	250	4,5
<u>SEINE-MARITIME</u>				
76-P-1	St-Aubin	Vallée du Dun	66	2,4
<u>CALVADOS</u>				
14-19-2	Tracy	Cap Manvieux	20	0,4
<u>FINISTERE</u>				
29-59-2	Combrit	Base de nature	780	23
29-P-12	Pont-l'Abbé	Rives boisées	50	2,25
<u>PYRENEES-ORIENTALES</u>				
66-P-3	Torreilles	Los Scalamots	24	0,36
<u>VAR</u>				
83-P-16	Ramatuelle	"L'Escalet"	19	1,9
83-P-17	Ramatuelle-La Croix-Valmer	Cap Cartaya	33	3,2